



Les Services Civiques dans L'Éducation, ou comment entretenir la précarité de la jeunesse

A la rentrée 2017, le gouvernement a décidé de supprimer 130 000 postes de contrats aidés, dont 23 000 dans l'Éducation. En Guyane, c'est plusieurs centaines d'emplois qui ont été retirées des établissements scolaires. Dans les écoles, ces personnels assumaient des missions d'aide individuelle ou collective à la scolarisation des élèves en situation de handicap, d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école, ou d'assistant d'éducation. Toutes ces missions correspondent à de véritables besoins dans les écoles.

Afin de compenser la baisse de personnels, indispensables au bon fonctionnement des écoles de Guyane, le gouvernement a fait le choix de recourir massivement aux Services Civiques. Or la loi relative au Service Civique stipule qu'une mission précédemment assurée par un salarié ne peut être confié à un volontaire. Le gouvernement assume le choix d'ajouter davantage de précarité dans le service public d'Éducation en Guyane. Nos organisations syndicales dénoncent cette exploitation de la jeunesse et revendiquent la création d'emplois statutaires et pérennes dans la fonction publique pour les personnels exerçant ces missions.

SUD Education Guyane et le SNUipp-FSU Guyane estiment que la jeunesse, déjà en grande précarité, ne doit pas être un vivier de recrutement à bas coût. Nous dénonçons l'exploitation des Services Civiques dans l'Éducation car :

- pas de cotisation à l'assurance chômage,
- pas de contrat de travail,
- pas de salaire mais une indemnité,
- pas de droit de retrait,
- pas de droit de grève,
- pas de droit à un renouvellement au-delà de 12 mois,
- pas de formation en vue d'un emploi futur,
- pas de missions clairement définies

Par le recours aux services civiques, le gouvernement tente de masquer les insuffisances et les renoncements des politiques budgétaires et éducatives. Ces basses manœuvres permettent également de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage. Mais surtout les services civiques représentent un « coût du travail » imbattable : sur les 573€, seulement 106€ mensuel sont à la charge du recruteur pour 24 à 48 heures de travail hebdomadaire, soit de vraies économies pour notre ministère.

SUD Education Guyane et le SNUipp-FSU Guyane exigent que les enfants des écoles de Guyane aient droit à des personnels d'encadrement pédagogique pérennes et formés. Pour assurer un encadrement pédagogique efficace, il est nécessaire de mener des missions auprès des élèves sur des temps longs. La connaissance et le suivi des élèves nécessitent un engagement sur une durée significative, allant au-delà des douze mois non renouvelables du Service Civique.

Les services civiques en Guyane sont utilisés comme moyens de substitution aux différents postes supprimés dans les écoles. Nos organisations syndicales dénoncent fermement ces attaques régressives subies par le service public d'Education. **Le recours aux volontaires devient ici l'outil peu coûteux et corvéable à merci d'une gestion plus soucieuse d'économies que de la qualité de l'éducation !**

SUD Education Guyane et le SNUipp-FSU Guyane revendiquent que TOUS les personnels doivent avoir la possibilité de se former et d'accéder à un emploi correctement rémunéré. Le Service Civique, avec ses 580 euros mensuels pour 24h minimum hebdomadaires, ne correspond pas aux attentes sociales de la population !

SUD Education Guyane et le SNUipp-FSU Guyane dénoncent l'utilisation de ces « mini-jobs » qui sont simplement un moyen de ne pas appliquer le code du travail dans les services publics. Derrière le verni solidaire, se cache une nouvelle main d'œuvre précaire et pas chère.

Cayenne, le 7 mai 2018